

Affichage le 29/03/2022



Wallonie

COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

A la demande de Monsieur le Fonctionnaire délégué, Raphaël STOKIS, le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est SPW -MI 080602 -Direction des routes de Charleroi.

L'adresse du bien : L112-L112A-L252-RAVeL-Courcelles-Fontaine-L'Eveque à 6180 Courcelles L112-L112A-L252-RAVeL-Courcelles-Fontaine-l'Eveque à 6140 Fontaine-L'Eveque

Le projet consiste en "**Aménagement de pistes RAVeL, démolition et rénovation d'ouvrages sur les lignes de chemin de fer désaffectées L112, L112A et L252, entre Courcelles (Trazegnies) et Fontaine-l'Eveque**" et présente les caractéristiques suivantes :

« Ce projet porte sur aménagement de pistes RAVeL, la démolition et la rénovation d'ouvrages sur les lignes de chemin de fer désaffectées L112, L112A et L252, entre Courcelles (Trazegnies), Forchies-la-Marche et Fontaine-l'Evêque.

Par travaux techniques, on entend :

- La réalisation de travaux préparatoires : abattages et essouchages, débroussaillage, taille verticale, démontage de signalisation verticales, démolitions de revêtements, nettoyage de la ligne,...
- La démolition des ouvrages d'art du Pont du Nord (Rue de Binche à Courcelles) et du Pont Fichaux (Rue du Fichaux à Courcelles) ; la démolition des culées de l'ancien ouvrage d'art de la Rue Jolibois (Fontaine-l'Evêque) et d'un passage sous voies à Forchies-la-Marche ; L'exécution de déblais/remblais et la constitution de rampes en remblais au droit des ouvrages préalablement démolis ; la reconstitution des voiries au droit des ouvrages démolis ;
- La pose de canalisation et le creusement de fossés ; le renouvellement du pertuis du ruisseau de l'Hiernelle passant sous la ligne (Fontaine-l'Evêque) au moyen de cadres préfabriqués en béton armé ;
- La création d'une piste RAVeL constituée d'une sous-fondation de sol traité en place de moyen d'un LHR ou ballast compacté, d'une fondation en empierrement et d'un revêtement hydrocarboné ;
- L'aménagement de carrefours entre RAVeL et les différentes voiries rencontrées, par des réfections localisées de coffre de voirie, la pose d'enrobés hydrocarbonés, l'exécution d'éléments linéaires, la réalisation d'aménagements pavés, le contrastage de la chaussée au moyen d'enduits colorés,...
- Le démontage des deux tabliers métalliques du pont du Vzntaire, sur la N582, à fontaine-l'Evêque ; la remise en peinture de l'un d'eux, sa réponse et sa transformation en vue d'accueillir un tablier de béton armé ; l'adaptation et la réparation des culées de l'ouvrage,

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.41 et R.IV.40-1, §1er 7° du CoDT renvoyant au décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale .

Le dossier est consultable uniquement sur rendez-vous les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture de l'administration et le samedi matin à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service au 071/46.68.73 ou par e-mail : urbanisme@courcelles.be.

L'enquête publique est ouverte le 30/03/2022 et clôturée le 30/04/2022

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courcelles.be

L'enveloppe, le courrier ou le courrier électronique portera la mention : «Réclamation PU/2022/7/SPW-MI-Direction des Routes de Charleroi». Sous peine de nullité, les envois seront datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 2 mai 2022 de 10h à 11h au Service urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles.

Pour le Collège communal et la Directrice générale
La responsable du service urbanisme
Cécile ISAAC

